

# Présentation de l'enseignement bilingue français-basque à parité horaire à l'école publique de Bassussarry

Cette présentation de l'enseignement bilingue français-basque à l'école publique de Bassussarry émane de passages extraits du « Document cadre pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1<sup>er</sup> degré » de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Pyrénées Atlantiques datant de novembre 2018, document finalisé par Mme Marie-Pierre COHÉRÉ, Inspectrice Education Nationale en charge du dossier départemental Langue Basque, Mmes Isabelle CARRICART, Maialen IDOATE et M. Nicolas CAUSSÉ, tous les trois conseillers pédagogiques départementaux Langue Basque et Mme Isabelle AHAMENDABURU, enseignante et animatrice Langue Basque.

## 1 Liberté de choix et projet à long terme

La liberté de choix de l'enseignement bilingue appartient aux familles.

Il n'est pas nécessaire que les parents inscrivant leur enfant dans la filière bilingue soient eux-mêmes bascophones. En effet, « il est important que les parents s'intéressent au travail de leur enfant afin de l'encourager, même s'ils ne sont pas bascophones. La motivation des parents pour l'enseignement bilingue renforcera la motivation de l'élève dans ses apprentissages, élément capital pour sa réussite. » (1)

Par conséquent, cette inscription doit se fonder sur un engagement réfléchi, motivé et durable des parents dans la mesure où l'enseignement bilingue français-basque à parité horaire n'est pas une simple initiation en maternelle mais un enseignement de deux langues et de toutes les disciplines de l'école primaire dans ces deux langues.

C'est pourquoi l'inscription de votre enfant dans la filière bilingue relève d'un projet parental à moyen-long terme et requiert votre engagement pour le cursus de l'école primaire, de la maternelle au CM2.

Pour le suivi de la scolarité de votre enfant, et en particulier des devoirs à la maison, « les parents ne parlant pas la langue basque peuvent quand même accompagner leur enfant au niveau des apprentissages disciplinaires. Ils peuvent l'aider dans l'acquisition d'une notion en formulant leurs explications en français, l'enfant se chargeant de retranscrire en basque. » (2)

De plus, reprenant le travail effectué en classe, les devoirs sont l'occasion de revoir et de fixer les apprentissages réalisés avec l'enseignant mais ne doivent pas se transformer en « nouvelle journée d'école ». Si votre enfant n'a pas compris sa leçon, cela signifie qu'il est nécessaire que l'enseignant la revoie avec lui. Il faudra juste dans ce cas informer l'enseignant.

En outre, la grande majorité voire presque la totalité des parents inscrivant leur enfant en scolarité bilingue n'étant pas bascophones, l'enseignant en basque adapte à cette réalité les devoirs qu'il donne aux enfants.

## 2 Bénéfices

- **Bénéfices linguistiques :**

Très tôt mis en contact avec deux langues, l'enfant les compare entre elles, se rend compte de leur fonctionnement et développe une conscience métalinguistique. De ce fait, l'acquisition de chacune des deux langues est renforcée et l'acquisition ultérieure d'une troisième ou quatrième langue en sera largement facilitée.

(1) et (2) : propos de Mme Cohéré, Inspectrice Education Nationale en charge du dossier départemental Langue Basque, tirés du livret intitulé « L'enseignement bilingue expliqué aux parents » rédigé par l'Inspection Académique des Pyrénées Atlantiques et l'Office public de la langue basque.

- **Bénéfices cognitifs :**

L'élève exposé en classe à deux langues de manière régulière acquiert une conscience plus précoce et plus forte de l'aspect arbitraire du rapport signifiant-signifié : il acquiert progressivement la capacité de considérer les langues comme des systèmes abstraits et symboliques ; et cette exposition permanente à deux ou plusieurs langues en milieu scolaire favorise chez lui un accès à l'abstraction, participant ainsi à son développement intellectuel.

- **Bénéfices culturels :**

Apprendre une autre langue à l'école est une manière d'accéder à d'autres sensibilités, d'autres réalités, d'autres manières de vivre, de décrire et penser le monde.

### **3 Objectifs**

Les objectifs premiers de l'enseignement bilingue sont de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue basque, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite conforme aux exigences du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue.

Plus précisément, l'enseignement bilingue français-basque à parité horaire a pour objectifs de permettre d'atteindre :

- le niveau A1 du CECRL à la fin du CE2
- le niveau A2 du CECRL à la fin de la 6<sup>ème</sup>

### **4 Organisation**

L'enseignement à parité horaire en langue basque et en langue française se répartit d'une manière équilibrée pendant la semaine de classe : 12 heures en français et 12 heures en basque sur la semaine de 24 heures et sur deux journées entières non consécutives (ex : lundi et jeudi en français, mardi et vendredi en basque ou inversement).

L'enseignement bilingue français-basque se caractérise par l'enseignement de chacune des 2 langues ainsi que par l'enseignement de toutes les disciplines de l'école primaire dans ces 2 langues.

Dans la plupart des cas, deux enseignants se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en basque. Ils définissent de manière concertée le travail qu'ils mèneront auprès de leurs élèves, assurant ainsi la cohérence et la continuité des apprentissages dans les 2 langues.

Pour toute information supplémentaire, l'enseignante de basque de l'école se tient à votre disposition.